

Etablissements d'enseignement
artistique classés du
Territoire de
Vallée Sud – Grand Paris

Conservatoire de Clamart



PROJET D'ETABLISSEMENT
2023-2028

Table des matières

| | |
|--|----|
| Préambule..... | 3 |
| Portrait du Territoire | 3 |
| Le territoire et ses évolutions | 4 |
| Un territoire métropolitain..... | 4 |
| Une démographie dynamique..... | 5 |
| Une tension toujours plus forte sur le logement..... | 6 |
| Les mobilités | 6 |
| Des disparités sociales | 7 |
| Des disparités d'âge..... | 8 |
| Une offre de formation de la maternelle à l'enseignement supérieur..... | 8 |
| La place de la culture au sein du Territoire | 9 |
| Un foisonnement d'équipements culturels | 9 |
| Un réseau de 8 conservatoires classés | 9 |
| Le réseau des conservatoires en chiffres | 11 |
| Les axes stratégiques pour la culture, à Vallée Sud – Grand Paris..... | 13 |
| Les partenariats institutionnels des conservatoires | 14 |
| Le Département des Hauts-de-Seine | 14 |
| La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France | 14 |
| Textes de référence | 15 |
| Le conservatoire et ses usagers | 16 |
| 1. Le conservatoire | 16 |
| A. Le bâtiment..... | 16 |
| B. Les équipes | 17 |
| 2. Les usagers | 18 |
| 3. L'identité du CRD | 21 |
| Les nouveaux enjeux | 22 |
| 1. Diversité des propositions artistiques : organiser, développer et conforter | 22 |
| A. Favoriser l'ouverture..... | 22 |
| B. L'innovation pédagogique..... | 24 |
| C. Prolonger et conforter..... | 25 |
| 2. L'élève au centre du projet : de l'élève à l'artiste | 31 |
| A. L'accueil..... | 31 |
| B. A la découverte du conservatoire | 31 |
| C. Suivi et orientation de l'élève..... | 33 |
| D. Droits culturels et parcours-projet..... | 35 |
| 3. Un projet au centre de la cité : le CRD et son public dans leur écosystème | 36 |
| A. L'accessibilité du CRD..... | 36 |
| B. L'implantation du conservatoire dans son aire de rayonnement | 39 |
| L'évaluation..... | 44 |
| Conclusion | 45 |

Préambule

Portrait du Territoire

L'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris a été créé le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. Situé dans le département des Hauts de Seine, ce nouvel ensemble est issu de la fusion de trois intercommunalités et regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Vallée Sud - Grand Paris bénéficie d'un environnement économique, technologique, social et culturel très qualitatif. Ce territoire jouxte Paris au sud. Véritable cône de l'innovation, il est riche de la présence de deux pôles mondiaux de compétitivité, Meditech et Systém@tic, des grands groupes (Renault, MBDA, Crédit Agricole, Orange...), aux secteurs d'activités innovants et diversifiés (santé, télécoms, automobile, défense) et un pôle à vocation mondiale, Image, Multimédia, Vie numérique. Les laboratoires, les centres de recherche et les nombreux établissements d'enseignements supérieurs (EPF- Ecole d'ingénieurs, Faculté de pharmacie, Faculté de droit et de gestion, IUT...) font également de Vallée Sud-Grand Paris un territoire propice au développement, doté de capacités importantes en recherche.



Aux portes de Paris, la situation géographique de Vallée Sud-Grand Paris est attractive, irriguée par de nombreuses voies de communication et de transport. Ce maillage a été renforcé par le prolongement de la ligne 4 de Montrouge jusqu'à Bagneux ; le déploiement de la future ligne 15 sud du grand paris express et des lignes de tramways T6 et T10.

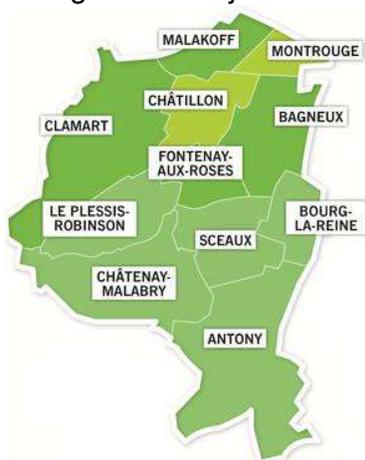
Le bassin de population, constitué de 403 229 habitants, va connaître une progression importante dans les prochaines années, avec la livraison de 22 500 nouveaux logements à moyen terme. Cette évolution démographique, à horizon 2030, engage le Territoire à répondre aux besoins de ses nouveaux habitants.

Avec ses 24 équipements culturels territoriaux, le territoire Vallée Sud-Grand Paris affirme une identité culturelle forte et se positionne comme un territoire de la création. Il propose une offre riche touchant un grand nombre d'usagers (plus de 150 000 spectateurs accueillis chaque année dans les théâtres transférés et environ 8 000 élèves dans les conservatoires) avec des réseaux importants notamment dans les domaines des enseignements artistiques (8 conservatoires), de la lecture publique (7 médiathèques).

Le territoire et ses évolutions

Un territoire métropolitain

Le territoire Vallée Sud – Grand Paris est un établissement Public Territorial créé par le décret n°2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony. Le décret est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.



Né de la fusion de trois intercommunalités (les Communautés d'agglomération des Hauts-de-Bievre, de Sud de Seine et la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge), Vallée Sud Grand Paris fait partie des 12 Territoires qui composent la métropole du Grand Paris.

Il réunit onze communes du département des Hauts-de-Seine totalisant 396

552
habitants sur
un territoire
de 47 km² :

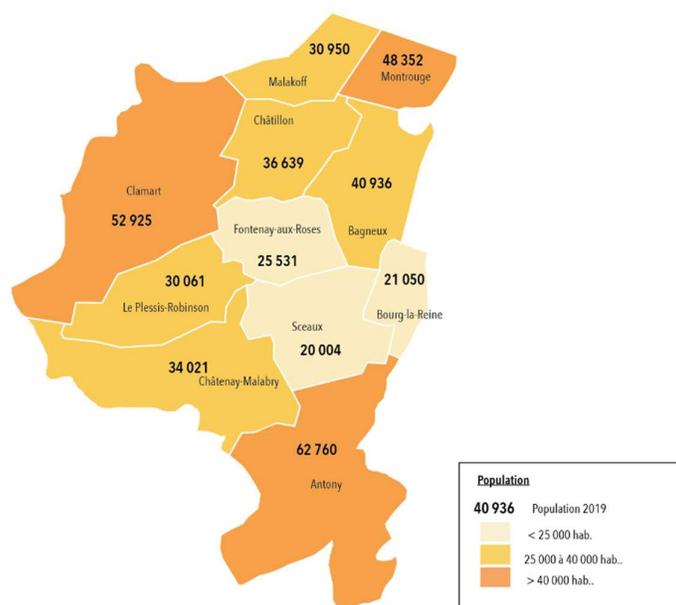
Antony,
Bagneux,
Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry,
Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses,
Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge,
Sceaux.

A contrario de celle des villes, l'histoire du Territoire est très récente. On constate un héritage de cultures différentes, riches et complémentaires dans leur approche de l'enseignement artistique. Le sentiment d'appartenance au Territoire est un processus de maturation en cours de construction.

Parmi celles-ci, **9 communes** ont transféré leur conservatoire au Territoire. Il s'agit de : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff.

Les **8 conservatoires** d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine/ Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff sont des services gérés en régie directe, sans individualisation, intégrés dans le budget général de VS GP, au titre de sa compétence « gestion des équipements culturels ».

Une démographie dynamique



Un territoire en croissance démographique soutenue

- VSGP comptait 403 229 habitants en 2019, soit 5,7 % de la population de la MGP. Le Territoire compte **404 033 habitants** au dernier recensement (2020).
- Le nombre d'habitants de VSGP a augmenté de **2,09 %** entre 2015 et 2020. Cette croissance est supérieure à celle de la Métropole du Grand Paris (1,8 %).
- Certaines communes ont enregistré une croissance démographique importante : + 6,28 % à Bagneux entre 2015 et 2020, + 5,19% à Sceaux, + 5,05% à Fontenay-aux-Roses, + 4,46% à Malakoff, 1,1 % à Bourg-la-Reine, 2,2 % à Fontenay-aux-Roses.
- Cette croissance progresse sur d'autres villes du Territoire (quartier du Panorama à Clamart) et a vocation à s'accroître fortement sur les prochaines années à **Bagneux**, avec le développement des lignes de transport en commun (cf. infra) ainsi qu'à **Châtenay-Malabry** (livraison de logements dans le nouvel écoquartier LaVallée).

| | |
|---|--------------------------|
| Population VSGP en 2020 | 404 033 |
| Projection population VSGP en 2030 | Entre 421 927 et 430 317 |
| Projection population VSGP en 2035 | Entre 423 754 et 442 362 |

La dynamique démographique est accompagnée par Vallée Sud – Grand Paris par un développement économique, un aménagement urbain, une politique de l'habitat et un plan de mobilité.

Une tension toujours plus forte sur le logement

L'ensemble du périmètre géographique de Vallée Sud – Grand Paris est classé en « zone tendue », soit une zone d'urbanisation continue qui démontre un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements.

Le territoire prévoit en conséquence la construction de 28 238 nouveaux logements d'ici 2030, avec, pour conséquence, une augmentation de la population dans une fourchette prévue entre 50 000 et 65 000 nouveaux habitants.

La demande locative sociale est en augmentation continue depuis 2014. Ces demandes se concentrent en premier lieu sur les communes d'Antony, Bagneux et Clamart.

L'accompagnement de la croissance démographique nécessite une projection sur les besoins des nouveaux habitants en termes de logements, de services et d'équipements.

Les mobilités

Une offre structurante

- 2 lignes de RER : B et C (12 stations desservies)
- 1 ligne du Transilien
- 2 lignes de métro : 4 – 13 (4 stations desservies) ; Le prolongement de la ligne 4 a été mis en service le 13 janvier 2022, reliant ainsi la station Mairie de Montrouge au nouveau terminus de Bagneux – Lucie Aubrac. 37 000 voyageurs supplémentaires empruntent chaque jour la ligne 4 aux stations Barbara et Bagneux – Lucie Aubrac.
- 1 ligne de tramway : T6 (11 stations desservies).

Un maillage du territoire par les lignes de bus

Ce maillage permet une desserte fine des communes du nord du territoire, avec, entre autres, 40 lignes RATP. L'offre est complétée par :

- o Un nouveau service de réseau de transport public géré par Vallée Sud - Grand Paris (Vallée Sud Bus), constitué de 10 lignes, accessible avec un titre de transport au tarif d'Ile-de France Mobilités. Ce réseau de transport a été mis en service en janvier 2023.

Des projets de développement

- Pour le Métro : les lignes 15 (2025) et 18 (2027), soit 4 futures gares du Grand Paris Express.
- Pour le Tramway : une nouvelle ligne en cours de construction achevée en 2023 (T10) qui reliera Antony à Clamart en 20 minutes, en passant par Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson.

Les transports en commun ont historiquement été conçus dans un rapport Nord-Sud avec Paris, qui est toujours en développement. L'intermodalité est nécessaire pour une liaison Est-Ouest, de banlieue à banlieue, ainsi que des bouquets de service incluant des mobilités alternatives.

Les aménagements urbains et paysagers que le projet entraîne permettront un partage plus équilibré des circulations.

Les mobilités douces prises en compte

Ces projets sont complétés par un plan de mobilité durable, avec un schéma stratégique cyclable à l'échelle du territoire, impulsé par Vallée Sud – Grand Paris. Les mobilités douces sont ainsi développées.

L'impact social de cette structuration

Les projets d'aménagement de la Métropole du Grand Paris et du Territoire rendent plus attractive et urbanisent davantage la petite couronne parisienne. Vallée Sud – Grand Paris propose ainsi des logements plus accessibles (financièrement et géographiquement) aux actifs parisiens. Le corollaire de cette évolution est une croissance démographique importante et le risque de gentrification des villes du Territoire proches de Paris, Bagneux notamment.

Des disparités sociales

Un territoire fortement diplômé du supérieur

53,3% de la population non scolarisée de Vallée Sud est diplômée du supérieur en 2019. Ce pourcentage est plus élevé que celui de la Métropole du Grand Paris (48,1%), et celui de la moyenne nationale (30,7%). On note qu'il est en nette augmentation, puisque cet indicateur n'atteignait que 46,5% en 2013.

Un territoire actif

Les taux d'emploi et d'activité en Vallée Sud sont stables et supérieurs aux moyennes nationales. Le taux d'emploi est ainsi de 70,4% en 2019 contre 64,2% pour la France. Le taux de chômage est de 10,4 %.

Un territoire au revenu médian par unité de consommation relativement élevé

Le revenu médian par unité de consommation, à VGSP, était de 27 680 € en 2019. Ce revenu est supérieur à celui dans la Métropole du Grand Paris (23 790 €), et à celui du territoire national (22 040 €).

Des disparités socio-économiques entre les communes

Le territoire de Vallée Sud – Grand Paris est marqué par d'importantes disparités de revenus, comme en témoigne l'écart significatif entre la ville de Bagneux, dont le revenu médian par UC (20 000€), commune la plus pauvre, est ainsi presque deux fois inférieur à celui de Sceaux, commune la plus riche (34 670€), et est de 7 680 € inférieur à la moyenne de VGSP.

La question de l'accessibilité, avec une tarification sociale adaptée à la diversité des profils, est au cœur des préoccupations du Territoire

On note un **taux de chômage** (au sens du recensement 2019) de 15,3% à Bagneux, contre 7,7% au Plessis-Robinson ; un **taux de pauvreté** à 19% à Bagneux, 11% à Clamart, 7% à Sceaux.

Trois communes sont concernées par la **politique de la ville** : Antony (un quartier), Bagneux (3 quartiers) et Châtenay-Malabry (un quartier). Le territoire compte également 6 quartiers dits « en veille active », situés à Bourg-la-Reine, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Des disparités d'âge

Des populations aux caractéristiques hétérogènes selon les communes :

– **26,9% de jeunes ont de moins de 20 ans** dans la population de Bagneux, contre **20,4%** à Montrouge.

– À l'inverse, Bagneux a aussi **la plus faible part d'habitants de plus de 65 ans** (12,9%). Sceaux, commune la plus riche, a la plus importante part d'habitants de plus de 65 ans (20,8%)

Les jeunes représentent 38 % de la population territoriale.

- 18,7 % ont entre 0 et 14 ans
- 19,3 % ont entre 15 et 29 ans.

L'accueil de cette population, avec une offre de service suffisante et variée, est l'un des enjeux du Territoire Vallée Sud

| Libellé commune | Ensemble | 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | 75 ans et + |
|--------------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Antony | 62 760 | 11 660 | 11 602 | 12 635 | 12 320 | 8 994 | 5 548 |
| Bagneux | 40 936 | 8 556 | 8 198 | 9 141 | 7 710 | 4 822 | 2 509 |
| Bourg-la-Reine | 21 050 | 3 863 | 4 388 | 4 418 | 3 725 | 2 787 | 1 869 |
| Châtenay-Malabry | 34 021 | 6 546 | 6 686 | 7 031 | 6 668 | 4 573 | 2 517 |
| Châtillon | 36 639 | 6 813 | 6 824 | 8 632 | 7 272 | 4 504 | 2 594 |
| Clamart | 52 925 | 10 043 | 9 625 | 10 294 | 11 150 | 7 080 | 4 733 |
| Fontenay-aux-Roses | 25 531 | 5 267 | 4 768 | 4 918 | 5 074 | 3 509 | 1 995 |
| Malakoff | 30 950 | 5 345 | 6 558 | 6 580 | 6 281 | 4 085 | 2 101 |
| Montrouge | 48 352 | 7 608 | 10 386 | 11 423 | 9 164 | 6 152 | 3 620 |
| Le Plessis-Robinson | 30 061 | 6 226 | 4 706 | 7 250 | 5 870 | 3 982 | 2 028 |
| Sceaux | 20 004 | 3 484 | 4 045 | 3 281 | 4 013 | 2 802 | 2 379 |
| Vallée Sud - Grand Paris | 403 229 | 75 411 | 77 786 | 85 603 | 79 247 | 53 290 | 31 893 |

Populations municipales (INSEE 2019)

Une offre de formation de la maternelle à l'enseignement supérieur

Le territoire compte **232 écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées** (chiffres 2018).

Des projets d'extension et de reconstructions sont à l'étude ou ont été lancés afin d'augmenter les capacités d'accueil.

L'enseignement supérieur y est présent, avec :

- 5 Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education à Antony, l'Université de Paris-Saclay, dont l'UFR Droit-Economie-Gestion et IUT se situe à Sceaux, et l'UFR de Pharmacie est située à Châtenay-Malabry ;
- 2 UFR de droit de l'Université de Paris, à Malakoff et Montrouge
- Une école d'ingénieurs à Sceaux
- Un Institut de formation en soins infirmiers - hôpital Antoine Béclère, à Clamart
- Des classes préparatoires aux grandes écoles à Sceaux (Lycées Lakanal et Marie Curie) et Antony (lycée Descartes et Institution Sainte Marie)
- l'ENSAE (École nationale de la statistique et de l'administration économique à Malakoff)

La place de la culture au sein du Territoire

Un foisonnement d'équipements culturels

Le territoire compte 100 lieux culturels, publics et privés, dont :

- 11 médiathèques, 11 bibliothèques
- 10 théâtres dont 2 scènes nationales
- 8 conservatoires classés
- 9 cinémas
- 5 Maisons des Arts
- 6 ludothèques
- 3 MJC
- 10 établissements culturels polyvalents
- Le plus petit cirque du monde (PPCM) labellisé Centre culturel de rencontre en 2023
- Un musée départemental : le musée du Domaine départemental de Sceaux

100 lieux de formation, de diffusion, d'exposition, de promotion des savoirs et de la lecture, lieux de rencontres, agoras... qui contribuent à faire connaître le patrimoine culturel, à donner le goût de l'expression artistique, à favoriser la création, à donner accès aux arts du spectacle, à encourager le dialogue interculturel et l'ouverture la plus grande aux esthétiques les plus diverses, ainsi qu'au développement personnel des usagers et des publics.

Un réseau de 8 conservatoires classés

Dans ce paysage culturel, les enseignements artistiques sont représentés à travers l'existence de 8 conservatoires classés par l'Etat dont la gestion directe est assurée par le territoire Vallée Sud - Grand Paris, soit 2 conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et 6 conservatoires à rayonnement intercommunal (CRI) :

- Antony, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Bagneux, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Bourg-la-Reine/ Sceaux, conservatoire à rayonnement départemental
- Châtenay-Malabry, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Châtillon, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Clamart, conservatoire à rayonnement départemental
- Fontenay-aux-Roses, conservatoire à rayonnement intercommunal
- Malakoff, conservatoire à rayonnement intercommunal

Ces 8 conservatoires se constituent **en réseau**, avec :

- Des réunions régulières permettant un bon niveau de communication, des échanges de bonnes pratiques, une collaboration entre pairs, une entraide sur les recrutements ;
- La réalisation de projets artistiques communs, tels que l'organisation de stages gratuits sur des thématiques diverses, destinés à l'ensemble des élèves des conservatoires du Territoire lors des vacances de la Toussaint ;

- Des groupes de travail inter-conservatoires, permettant l'échange de bonnes pratiques (RAF, handicap, danse...)
- Des ensembles instrumentaux réunissant les élèves de différents établissements :
 - o *L'Orchestre Symphonique Intercommunal (OSI)*, constitué principalement d'élèves de fin de second cycle et de troisième cycle ;
 - o Le *Vallée Sud Symphonia* (élèves de troisième cycle et de cycle d'orientation professionnelle et étudiants de CPES) ;
 - o Le *Vallée Sud All Brass* (élèves des classes de cuivres, tous niveaux) ;
- L'ouverture, en 2021, de trois cycles préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) entre les CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux et de Clamart, dans les domaines des instruments polyphoniques, des instruments de l'orchestre symphonique et du jazz, avec l'apport de modules complémentaires au sein du réseau (par exemple, le studio d'enregistrement de Châtenay-Malabry) ;
- Un règlement intérieur unique pour l'ensemble des conservatoires du Territoire, adopté en 2023 ;
- Une harmonisation progressive des niveaux de service (unification des temps de cours notamment) depuis 2021 ;
- Une harmonisation des tarifs des 8 conservatoires, dont le lancement de la première phase est prévu en septembre 2024 ;
- Un plan pluriannuel d'investissement global pour l'acquisition des instruments de musique ;
- Un projet d'espace/environnement numérique de travail (ENT) conçu pour le réseau, proposant des services numériques pour la gestion administrative et pédagogique des conservatoires et offrant un lieu d'échange et de collaboration avec leurs usagers ;
- Une communication globale, dans le cadre de la certification Qualivilles, sur l'offre de service dans les conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris ;
- Une communication générale sur les enseignants artistiques du Territoire, via un « Book des artistes professeurs ».

La mise en réseau des conservatoires et de leurs compétences, qui n'est en aucun cas une hiérarchisation entre établissements, permet d'ouvrir sur une approche collaborative au service des territoires et de leurs habitants.

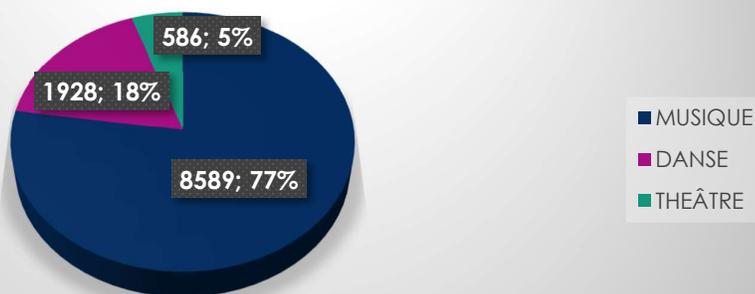
Le réseau des conservatoires en chiffres

- Le budget global consolidé des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris se montait en 2022 à **17,7 millions d'euros**.
- Les recettes du réseau se montaient en 2022 à 3 197 915 €, dont 2 756 695 € issus des produits des services.
- Le réseau des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris compte 500 agents, dont 428 enseignants. Les postes de **38 agents** sont partagés entre différents établissements.
- **7 350** élèves se sont inscrits dans les conservatoires de VSGP en septembre 2022 (élèves physiques), soit 2,24 % de la population des 9 communes concernées.
- À l'échelle de chaque commune, **entre 1,4% et 2,2%** de la population est inscrite au conservatoire.
- **69 %** des élèves des conservatoires ont **moins de 15 ans**.
- 16,6 % des élèves ont plus de 22 ans.
- 61% des élèves sont de genre féminin pour 39% de genre masculin.
- Sur les 8 conservatoires,
 - la totalité dispose d'une offre d'enseignement en **Musique et en Danse** ;
 - 6 d'entre eux proposent les **3 spécialités** (Musique, danse, théâtre) : Antony, Bourg-la-Reine/Sceaux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart et Malakoff ;
 - un CRD (Clamart) propose, en complément, l'enseignement des **arts de la marionnette**.

Les enfants et les adolescents, de l'école maternelle à la 3^{ème}, constituent l'effectif principal des conservatoires.

Les conservatoires permettent de réduire les inégalités filles/garçons dans les activités extra-scolaires.

Répartition des spécialités sur le Territoire



- **76 disciplines** sont enseignées sur l'ensemble du Territoire. L'offre globale de formation est communiquée via le site de Vallée Sud – Grand Paris
- Les conservatoires de VSGP sensibilisent **8430 enfants** par le biais de l'Education Artistique et Culturelle (**EAC**) en milieu scolaire, en musique, danse et théâtre, dans les écoles maternelles et élémentaires. **295 heures hebdomadaires** sont consacrées à l'EAC.
- Le réseau compte
 - 716 élèves en classes à horaires aménagés Musique et théâtre :
 - 183 dans des écoles élémentaires (CHAM vocales)
 - 533 en collège (dont 429 en CHAM instrumentales et 104 en CHAT)
 - 29 élèves en atelier théâtre au collège (Malakoff)
- 232 élèves bénéficient d'une pratique musicale par l'orchestre :
 - 188 élèves par le dispositif Orchestre à l'Ecole (164 à l'école élémentaire, 24 au collège)
 - 44 élèves par le dispositif DEMOS, en partenariat avec les centres sociaux des villes concernées
- **173 personnes bénéficient d'actions en faveur du handicap**, dont 109, grâce à une offre interne aux conservatoires. On compte 8 structures spécialisées partenaires.
- Tous les conservatoires proposent une saison artistique propre avec **plus de 900 manifestations** organisées chaque année scolaire.
- 7 conservatoires sur 8 possèdent un **auditorium** permettant une diffusion dans un environnement de qualité.
- L'ensemble du parc instrumental du réseau des conservatoires se compose de plus de **2 330 instruments**, avec des prêts inter-conservatoires et des mises à disposition sur des projets communs.

L'accessibilité est au cœur des missions des conservatoires, qui ont développé un réseau de référents handicap.

Les axes stratégiques pour la culture, à Vallée Sud – Grand Paris

Afin d'inscrire la direction culture dans le développement du territoire, quatre orientations stratégiques ont été définies par Vallée Sud – Grand Paris, auxquelles répondent les conservatoires du Territoire :

- Un **territoire de création**, qui valorise et développe la relation à l'acte créatif dans l'accueil d'artistes et d'œuvres, dans les enseignements et la pratique artistique ;
- Un **smart territoire**, qui améliore et simplifie l'accès à la culture en favorisant l'appropriation des outils numériques et en adaptant le niveau de service aux nouveaux usagers ;
- Un **territoire apprenant - territoire de la transmission des savoirs**, qui valorise et développe la richesse des apprentissages sur le territoire ;
- Un **territoire de la culture pour tous les habitants**, qui structure et enrichit les réseaux d'équipements culturels, offre un même niveau de service et d'accueil sur les équipements territoriaux, veille à la diversification des publics et à la préservation de l'accessibilité, enfin accompagne les transformations du Territoire.

Le Territoire offre une diversité d'enseignement et d'activités artistiques.

L'EAC occupe une place importante dans la politique culturelle de VSGP et a tendance à se développer.

Les partenariats institutionnels des conservatoires

Le territoire de Vallée Sud – Grand Paris a noué des partenariats de longue date avec des institutions majeures dont les objectifs renforcent ou complètent l'action territoriale.

Le Département des Hauts-de-Seine

Partenaire essentiel du Territoire et de ses conservatoires, le département des Hauts-de-Seine a désigné, sur le Territoire de Vallée Sud – Grand Paris, dans son nouveau Schéma des enseignements artistiques (2022-2025) :

- Un **Pôle territorial**, qui regroupe les 8 conservatoires de Vallées Sud – Grand Paris et 3 structures associatives labellisées par le Département (le Plus Petit Cirque du Monde, le Centre d'Expression Musicale Corporelle, la MJC de Sceaux)
- Trois **Pôle thématiques**, portés chacun par un établissement ressource, dont l'objectif est d'animer un réseau à l'échelle départementale dans les domaines suivants :
 - o **Handicap** : conservatoire de Châtenay-Malabry
 - o **Education Artistique et Culturelle** : Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux
 - o **Pluridisciplinarité** : Conservatoire de Clamart

De nombreux projets pédagogiques et artistiques portés par les conservatoires sont soutenus dans le cadre du Schéma.

En 2022, le Département a soutenu les conservatoires de VSGP à hauteur de 301 000 €.

Le Département, la Philharmonie de Paris et les trois conservatoires d'Antony, Bagneux, et Châtenay-Malabry contribuent depuis 2022 au dispositif **DEMOS**, cofinancé par le Département à hauteur de 50 000 €. La Philharmonie de Paris participe au même niveau de financement à ce dispositif.

En 2022, le Département des Hauts-de-Seine a attribué ses subventions pour un montant total de **351 000 €** aux projets des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France

Au-delà des classements et des agréments instruits par ce service déconcentré de l'Etat, la DRAC Ile-de-France est un partenaire privilégié qui à travers ses dispositifs en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité territoriale, apporte un soutien aux projets des conservatoires du territoire. Les modalités de soutien, dont le format va de l'aide annuelle d'expérimentation aux aides pluriannuelles dégressives (les projets sont amenés à se pérenniser en dehors de l'aide de l'Etat), visent nécessairement un ou plusieurs des 4 objectifs suivants :

- Offrir un accès au conservatoire pour tous les habitants d'un territoire ;
- Proposer une offre pédagogique et/ou éducative dans un panel d'esthétiques qui soit le plus large possible ;

- Initier une évolution et un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- Favoriser l'inscription du conservatoire dans le paysage artistique actuel (par la présence d'artistes professionnels pour des projets ponctuels ou de longue durée, la conclusion de partenariats avec des structures de création et de diffusion, ou encore l'adoption de principes pédagogiques qui soient en phase avec les évolutions de la création contemporaine, tels que le décroisement des esthétiques).

En 2022, un montant total de **128 100 €** d'aides a été attribué par la DRAC aux conservatoires du réseau.

Textes de référence

L'enseignement artistique, en France, est régi par des textes règlementaires et législatifs portés par le ministère de la culture, et notamment par :

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, de 2001
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Le Schéma national d'Orientation Pédagogique, Dispositions transversales : Le projet d'établissement et la concertation, 2008
- Les Schémas nationaux d'orientation pédagogique en Danse (2004), Théâtre (2005) et Musique (2008)
- La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- L'article L216-2 du Code de l'Education modifié par la loi 2016-925 du 7 juillet 2016
- Le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique
- L'arrêté du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande
- L'arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 modifié fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Ces textes servent de référence à l'ensemble des conservatoires classés du Territoire.



Le conservatoire et ses usagers

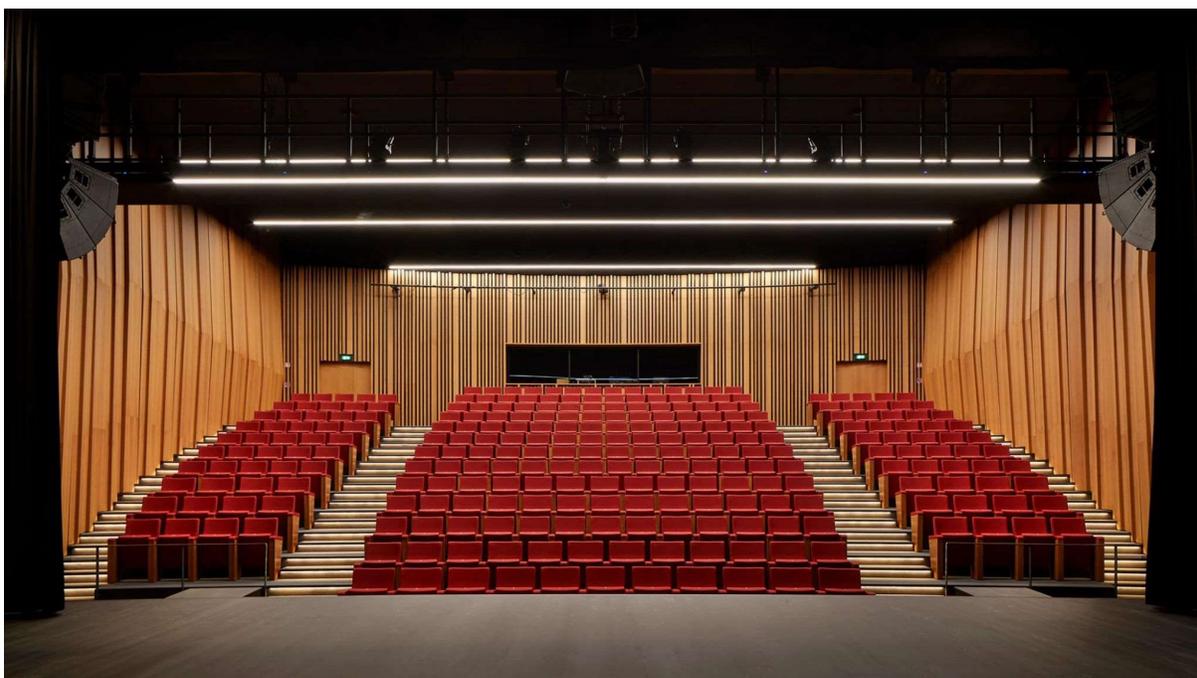
1. Le conservatoire

A. Le bâtiment

Le conservatoire dispose de 32 salles de cours dont une salle réservée au théâtre avec sa grande réserve de stockage, une salle de danse et ses vestiaires, un studio d'enregistrement et 4 grandes salles de pratique collective. Ces 5 100m² permettent d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des cours dispensés dans l'établissement.

Le personnel administratif travaille en partie dans un open space et dans quatre bureaux, situés stratégiquement autour de la salle des professeurs.

Un auditorium de 276 places, récemment rénové et inauguré le 1^{er} octobre 2021, vient compléter cet ensemble. C'est un formidable outil de diffusion qui est utilisé par le conservatoire à des fins pédagogiques près de 290 jours par an. Equipé d'un important système de lumières et de sonorisation, il est depuis mai 2023, pleinement exploité grâce à l'arrivée d'un nouveau régisseur.



Un centre de ressources documentaires se trouve dans le hall d'entrée. Il met à disposition des enseignants et des élèves un fonds documentaire composé de partitions, de magazines spécialisés, de livres et de CD/DVD. C'est un lieu qui peut être propice à des moments culturels de partage, dispensés par les enseignants, autour d'une thématique en lien avec la saison ou un sujet pédagogique.



B. Les équipes

- L'équipe de direction

L'équipe de direction s'est récemment élargie pour y renforcer la pédagogie. Elle est composée de postes agents à temps plein : le directeur, deux conseillers aux études et à la vie artistique et un responsable administratif et financier.

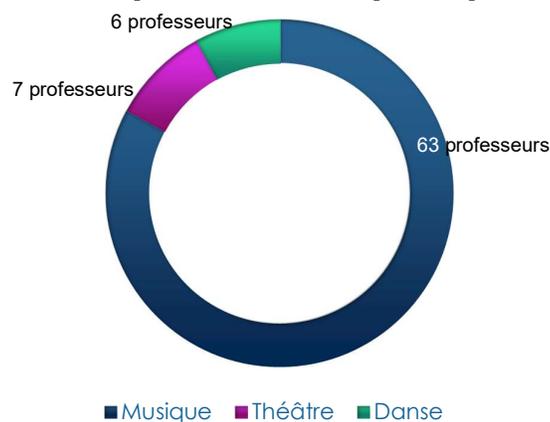
- L'équipe administrative et technique

Elle est composée de quatre postes : un agent d'accueil, de deux assistantes de scolarité et administrative et financière, une assistante en charge du secrétariat de direction et de la communication, d'un agent en charge du centre de ressources documentaires, d'un chargé de l'action culturelle et d'un régisseur.

- L'équipe pédagogique

76 enseignants, sur les cadres d'emploi de PEA ou AEA font partie de l'équipe enseignante du conservatoire. Tous très engagés et très impliqués dans leur établissement, ces professeurs sont des artistes interprètes, prenant pleinement part à la vie artistique actuelle et se forment régulièrement pour être toujours à la pointe de la pédagogie.

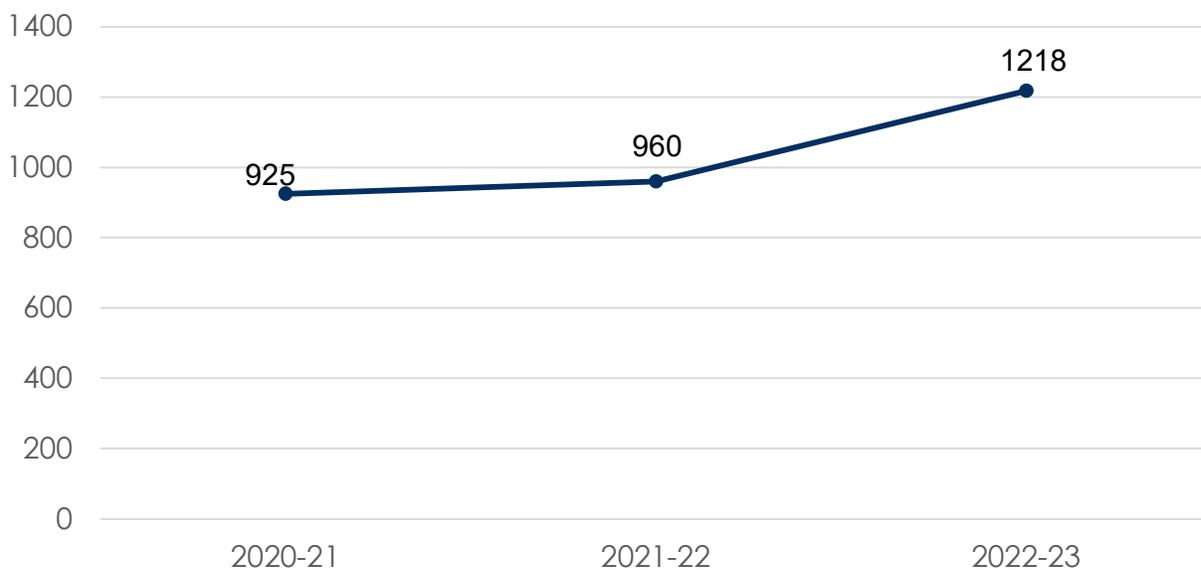
Nombre de professeurs par spécialité



2. Les usagers

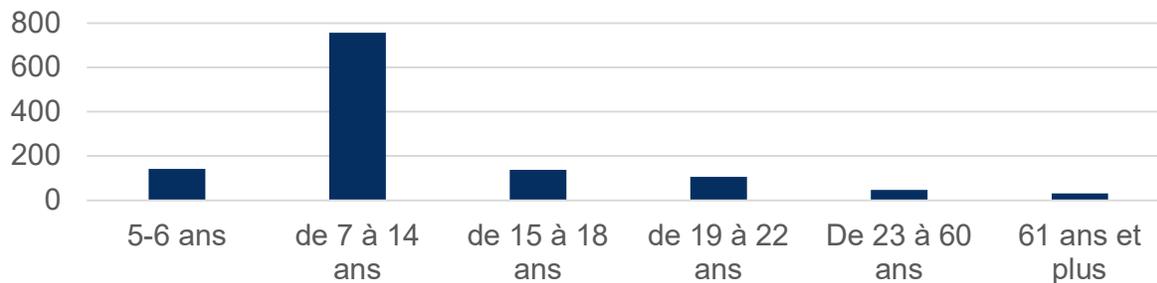
Le Conservatoire accueille aujourd'hui 1 218 élèves inscrits et actifs. Ses effectifs n'ont cessé de progresser depuis la période du confinement et le retour au sein de l'établissement.

Evolution du nombre d'élèves



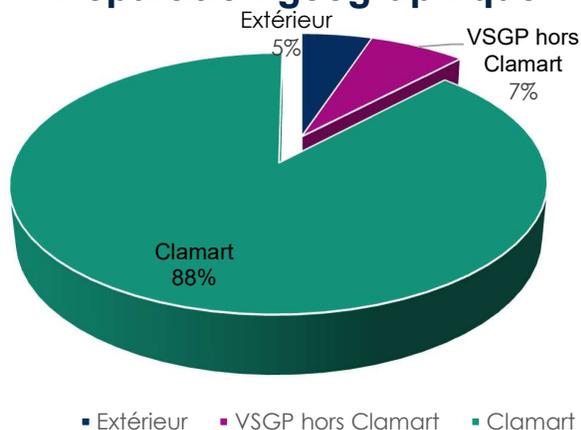
L'établissement accueille peu d'adultes, et une majorité d'élèves en âge d'être scolarisés.

Répartition des élèves par âge



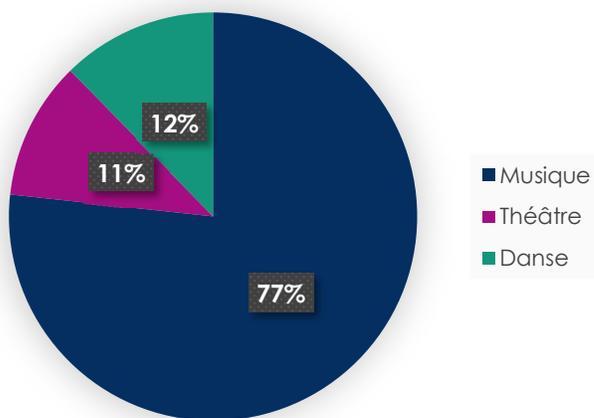
La population du conservatoire vient en grande partie de la ville de Clamart, avec une égale répartition de provenance de chacun des quartiers, bien que le conservatoire soit en centre-ville, dans une position qui n'est pas forcément centrale mais qui bénéficie de desserte par les nouveaux services de transport de la collectivité.

Répartition géographique



Le CRD propose à la population une offre pédagogique pour les trois spécialités agréées par l'État : musique, danse, théâtre.

Répartition des élèves par spécialité



On observe une représentation majoritaire de la musique pratiqués par 77% des élèves, pour une proportion équilibrée entre danse et théâtre autour de 11% ou 12% des élèves.

Cela correspond proportionnellement au nombre de disciplines enseignées en musique.

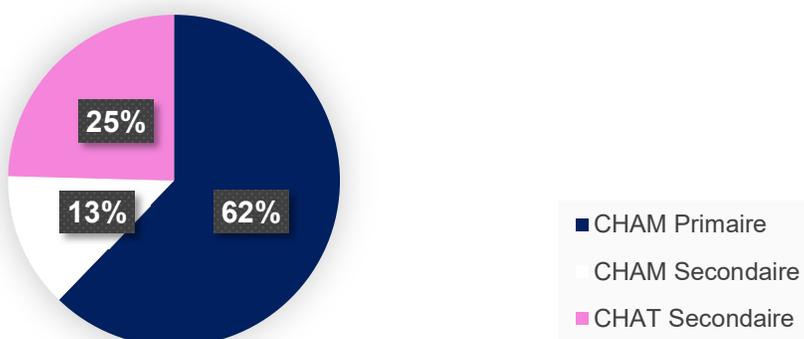
Le conservatoire comprend presque 50 disciplines en musique, réparties en dix départements : pratiques collectives, cordes, bois, cuivres et percussion, claviers, musiques anciennes, jazz et musiques actuelles amplifiées, handicap, voix, création.

Trois disciplines sont enseignées en danse : le classique, le contemporain et le hip hop, tandis que deux disciplines se dégagent actuellement en théâtre : le théâtre et les Arts de la marionnette.

Dans les spécialités danse et théâtre, de nombreuses disciplines complémentaires font partie des apprentissages et viennent enrichir les cursus comme la musicalité du mouvement, la lecture, le masque

Chaque élève peut donc bénéficier d'un enseignement très complet, en cursus certifiant ou diplômant, ou avec un assouplissement en parcours personnalisé. Les élèves peuvent également faire partie de dispositifs en lien avec l'Education Nationale : classes à horaires aménagés musique ou théâtre du primaire ou du secondaire, tel que :

258 élèves en classes à horaires aménagés



3. L'identité du CRD

L'identité du CRD s'est forgée au fil des ans dans un esprit constant d'ouverture : ouverture sur tous les publics, ouverture sur toutes les esthétiques et développement des formations professionnalisantes.

Ainsi, l'établissement a très tôt développé des disciplines rares telles que la flûte et tambour, le piccolo ou la marionnette, des disciplines aux esthétiques très variées telles que le piano jazz ou le violon baroque et enfin des formats permettant de mélanger toutes ces disciplines pour proposer une vision pertinente et toujours en avance sur son temps, du numérique et de la pluridisciplinarité.

Dans le même temps, afin de pouvoir assurer pleinement ses missions de service public, le conservatoire s'est intéressé en permanence aux évolutions pédagogiques, capables de produire un enseignement polymorphe et toujours exigeant. Il est donc actuellement doté de différents modèles d'apprentissage, répondant aux aspirations et aux besoins de la population, dans le respect des textes cadre et des attendus d'un établissement d'enseignement artistique.



Les nouveaux enjeux

Le conservatoire Henri Dutilleux est riche d'une multiplicité d'esthétiques et d'une grande variété de formats pédagogiques qui se sont construits et développés d'une part en répondant aux besoins de la population, selon les orientations de la politique culturelle et d'autre part, en s'attachant à toujours évoluer tel le miroir du spectacle vivant.

Ce présent projet d'établissement a donc pour objectif de conforter l'unité de l'établissement dans la diversité des propositions artistiques et pédagogiques en adéquation avec les besoins de la population et nos missions de service public, selon les textes cadres.

Pour ce faire, nous déclinons trois axes stratégiques principaux qui correspondent aux enjeux majeurs des 5 prochaines années :

1. Diversité des propositions artistiques : organiser, développer et conforter
2. L'élève au centre du projet : de l'élève à l'artiste
3. Un projet au centre de la cité : le CRD et son public dans leur écosystème

1. Diversité des propositions artistiques : organiser, développer et conforter

A. Favoriser l'ouverture

Reconnu depuis plusieurs années, par le Conseil Départemental 92, en tant que tête de réseau « pluridisciplinarité », le conservatoire a naturellement développé des disciplines et des esthétiques qui mettent en avant intrinsèquement la perméabilité artistique ou qui la favorisent.

a. Le théâtre

Dans le département théâtre, la discipline « Arts de la marionnette » est ainsi enseignée jusqu'au Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) en combinant marionnettes, masque, corps en jeu et interprétation. Cette discipline s'enrichit chaque année de nouveaux élèves issus du conservatoire comme de toute la France tant elle est rare.

Ce département participe également depuis 2022 à la CHAM Arts de la scène : classes à horaires aménagés collège, qui regroupe par décroisement des cours collectifs de chant, de hip-hop et de théâtre.



b. Le hip hop

Le hip-hop devient ainsi une discipline au confluent des trois spécialités : du théâtre comme on vient de le voir, en tant que discipline à part entière dans le département danse et il trouve enfin une résonance dans le département jazz et musiques actuelles amplifiées avec qui les liens sont évidents.

c. Les musiques anciennes

Le département musiques anciennes est également un point de réunion central entre la musique et la danse. Cette esthétique est déclinée en musique par l'enseignement spécialisé des différents instruments et des disciplines d'érudition connexes, et en danse en tant que module ouvrant sur des apports pédagogiques complémentaires. Les enseignants et les élèves se retrouvent tous, chaque année, autour d'un bal renaissance qui leur permet d'aborder ensemble, autour d'un projet, musiques et danses de cette période.

d. La classe d'accompagnement

La classe d'accompagnement vient de voir le jour. Elle fait partie du département des claviers avec qui les interactions pédagogiques sont nombreuses et est envisagée aussi nécessairement avec toutes les autres disciplines et spécialités. Elle participe de la construction de l'élève pianiste d'une part et permet d'autre part, un travail transversal d'écoute et d'ouverture.

e. Les pratiques collectives

Quant aux pratiques collectives, elles sont nombreuses et plurielles au sein de l'établissement dont elles forment la colonne vertébrale. Présentes par essence en théâtre et danse, elles sont aussi très présentes en musique et cherchent à estomper les frontières des différentes disciplines. Ensemble chorégraphique, soundpainting, corps en jeu, big band, ateliers de création libre, de percussion pour les pianistes ou chœur de musiques actuelles, à l'image de l'ensemble des propositions, ces pratiques dévoilent l'engagement des enseignants dans l'ouverture esthétique et pédagogique dans le but de nourrir et d'enrichir l'enseignement de l'élève de compétences transverses, et de lui apporter la formation la plus complète possible. Le parcours de l'élève est ainsi complètement perméable quelle que soit sa spécialité et les rencontres entre musiciens, danseurs et comédiens encouragées dès le début de leur apprentissage.

L'enseignement spécialisé se renouvelle de façon continue, en conservant une grande diversité. Cela encourage l'ouverture d'esprit et la curiosité nécessaires dans l'appropriation d'une pratique artistique comme dans son enseignement.

B. L'innovation pédagogique

L'ensemble de ces propositions s'adresse au public de jeunes élèves qui débutent jusqu'aux élèves étudiants en CPES et au public adulte. Les formats pédagogiques doivent donc nécessairement être en adéquation avec cette variété de projets dans le but de favoriser le plein épanouissement de chacun. L'équipe est en permanente réflexion sur les différentes possibilités qui s'offrent à elle pour trouver le meilleur vecteur pédagogique selon sa spécialité, sa discipline et le public.

Ainsi, en s'inscrivant pleinement dans nos textes cadre et en conservant l'identité pluridisciplinaire du conservatoire, des filières-orchestre cordes et vents ont vu le jour en 2022. Il s'agit de cours mélangeant la formation musicale et la pratique collective orchestrale grâce à un binôme voire un trinôme de professeurs qui enseignent de façon concomitante. On retrouve cette pédagogie pluridisciplinaire dans les cours de projets personnels des élèves en DEM/C/T et en CPES, qui conçoivent et créent leurs spectacles, accompagnés par un trio de professeurs de trois spécialités, chacun apportant son regard et son expertise comme spécialiste du spectacle vivant. Un cours identique sera mis en place à partir de la rentrée 2024 à destination des projets personnels des élèves de CEM/C/T. Il s'agit par cette offre de formation de mettre en exergue les connexions artistiques des différents enseignements.

C. Prolonger et conforter

Un des enjeux de ces cinq prochaines années est d'unifier l'ensemble de ces propositions et de mettre en avant leur cohérence, tout en répondant aux exigences liées au classement en CRD.

Pour ce faire, nous nous organiserons en deux étapes :

1. Création des cours nécessaires à la finalisation de la structuration
2. Conforter la structuration

1. Création des cours nécessaires à la finalisation de la structuration

a. La danse

Le conservatoire dispense actuellement l'enseignement de trois disciplines : classique, contemporain et hip hop, dont une seule, le classique, est en cursus.

Le projet est de créer un cursus allant jusqu'au cycle d'orientation professionnel pour chacune des disciplines proposées, recensées dans le code de l'éducation : le classique et le contemporain. L'enseignement de ces deux disciplines aura une base commune classique et contemporain en 1C1 et 1C2, puis une spécialisation dans l'une des disciplines à partir du 1C3.

Cette restructuration globale de la danse implique un élargissement de la base des élèves et un meilleur rayonnement de la spécialité sur le territoire.

Pour ce faire, nous pouvons compter sur l'impact de la pluridisciplinarité dans le cycle découverte ainsi que sur l'ouverture d'une classe à horaires aménagés danse à destination des CM1 et CM2. Son ouverture est prévue dès septembre 2024 avec une préfiguration à partir de la rentrée 2023.

Le hip hop est quant à lui phasé par âge et nécessite une augmentation du volume horaire pour, à la fois être proposé comme discipline complémentaire des cursus et comme discipline à part entière.



Une réflexion sur l'aménagement d'un sol spécifique dans une des grandes salles de l'établissement doit être entamée pour développer dans des bonnes conditions cette spécialité.

b. Le théâtre

Le théâtre jusqu'alors propose un nombre important de cours liés aux apports croisés dans l'apprentissage pour chacun des niveaux, ne favorisant pas toujours la lisibilité de l'élève sur son parcours.

Le département possède de nombreuses disciplines : interprétation, préparation aux concours, corps en jeu, marionnettes, masque, dramaturgie (mise en scène, lecture et culture), training vocal et corporel. Un travail de restructuration globale débute en 2023 pour recentrer les apprentissages et donner des contours facilement accessibles à l'élève sur ce qui constitue sa discipline principale et ses disciplines associées.

Il s'enrichit régulièrement de partenariats et de collaborations avec des écoles supérieures (théâtre aux mains nues, théâtre Mouffetard, Théâtre National de Strasbourg (*en cours*)) et des théâtres locaux et notamment celui de Châtillon-Clamart. Chaque année, les élèves en cycle d'orientation professionnel se présentent aux concours d'entrée des grandes écoles (Ecole Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette, TNS, TNB, ENSAD, Asnières, ...) afin de poursuivre leurs études dans les écoles supérieures. Le conservatoire vise donc prochainement un agrément CPES « Théâtre et Arts de la marionnette », en lien avec le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux.

Avant de s'engager pleinement dans cette demande, il sera nécessaire de pouvoir dédier un lieu à la fabrication de la marionnette, permettant le travail des matériaux de construction en toute sécurité.

c. La musique

➤ Structurer les départements d'esthétiques différentes

- Le département musiques anciennes est composé de plusieurs disciplines (chant, flûte à bec, flûte et tambour, traverso, violon baroque, clavecin, viole de gambe, guitare et violoncelle baroque) qui se rencontrent autour de grands événements de la saison et de la musique de chambre spécifique mais n'évoluent pas encore totalement en interaction entre elles.

L'idée est donc de structurer ce département dans le but de le fédérer en commençant par développer le nombre d'élèves.

Le projet est de mettre en place des cours de pédagogie globale, formation musicale-pratique collective, sur tout le premier cycle pour élargir le nombre socle d'élèves, de proposer des modules transverses concernant tous les niveaux et toutes les disciplines (danse baroque par exemple) et enfin d'installer, à partir du deuxième cycle, des ensembles dédiés et des cours thématiques (consorts, petite et grande bandes, cours de traités, d'histoire, d'ornementation, ...).

- Le département jazz vise à acquérir quant à lui plus de cours théoriques et notamment d'arrangement et d'orchestration pour développer l'empreinte de la création jazz auprès de chaque élève.

- Le département des musiques actuelles amplifiées consiste actuellement essentiellement en l'accompagnement de groupes amateurs adultes, déjà constitués.

Le conservatoire souhaite aussi pouvoir dispenser un enseignement artistique spécialisé dans cette esthétique et développer les apprentissages sur un cursus de trois cycles. En parallèle de cette filière, un chœur de musiques actuelles sera créé. Ouvert à tous, il est l'un des points de convergence entre les élèves des différentes esthétiques et favorise le décroisement.

➤ De nouvelles formes d'apprentissage : les filières

- Les filières orchestre sont en phase d'expérimentation chez les cordes et les vents en premier cycle. Après une première année réussie, l'enjeu est de formaliser ce nouveau format d'apprentissage, de le structurer et de prévoir les points forts et les écueils pédagogiques et structurels sur la totalité d'un cycle.

La période de réflexion qui s'amorce a pour but de peaufiner les contours des filières sur l'ensemble des quatre années du cycle 1, d'en définir les objectifs pédagogiques et d'en envisager les nouvelles modalités d'évaluation.

➤ Focus sur l'accompagnement

L'accompagnement doit être déployé davantage pour la musique et pour la danse.

- Il y a un déficit d'accompagnement en danse qui doit être comblé à terme de cinq ans. L'objectif est de pourvoir 80% des cours en accompagnement.
- Pour la musique, les postes existent mais la tension reste trop forte sur les périodes d'examen notamment. Il est nécessaire de considérer une réorganisation globale qui donnera plus de souplesse pour colmater les augmentations temporaires d'activité et de lisibilité pour les inscriptions des usagers à ces répétitions.
- Enfin, un accompagnateur dédié à la filière voix est indispensable au bon déploiement du cursus sur l'ensemble des cycles.

d. La pluridisciplinarité

➤ Territoire de création

L'un des axes stratégiques de développement du territoire réside dans la mise en avant de la création sous toutes ses formes. C'est pourquoi le numérique et la création, voire numérique + création sont des axes majeurs d'évolution de l'établissement. Ils sont déjà extrêmement présents dans les apprentissages, notamment par le biais de la classe de Musique Assistée par Ordinateur, celle de composition et les différentes formes d'improvisation dont le soundpainting.

Le projet est de progresser dans cette voie à travers différentes propositions :

- Danse :
 - Création d'un ensemble chorégraphique
 - Mise en place de modules « danse et numérique ».

- Musique :
 - Introduction régulièrement du numérique dans les cours de formation musicale pour aborder le processus de création par ce biais.
 - Mise en place d'un cursus « Nouveaux langages : performance et création ». La musique mixte prend une place de plus en plus importante dans la création contemporaine dont le CRD se fait le miroir, pour tous les niveaux, par le jeu des diverses collaborations entre enseignants. Ce nouveau cursus structure les différentes initiatives en une vraie filière, mettant en avant cette esthétique particulière sous l'angle d'une immersion qui donne les clés de compréhension et d'appropriation de ce langage. L'ambition est de conduire ce cursus jusqu'à la licence, en partenariat avec l'université.

- Théâtre :
 - Les démarches de création sont encouragées via le futur cours d'écriture et par une démarche plastique via les constructions de marionnettes et de masques.



➤ Comédie musicale

Cours pluridisciplinaire par essence, la comédie musicale voit le jour en 2022 avec l'ouverture de la CHA Arts de la scène au collège Petits Ponts. Dans son prolongement, un cursus structuré de comédie musicale doit voir le jour au conservatoire dans les prochaines années.

➤ **Accompagnement pluridisciplinaire**

Comme la pluridisciplinarité est une discipline à part entière, la réflexion s'est portée sur la meilleure façon de l'enseigner : cours spécifique ou accompagnement de projet ? Le choix s'est porté sur la deuxième proposition pour les prochaines années. L'objectif est donc d'enseigner la pluridisciplinarité à partir du matériau existant, dans l'optique d'aiguiser le regard de l'élève sur l'ensemble de possibilités artistiques qui s'offre à lui au plateau. Ainsi, l'ensemble des projets pourra bénéficier de l'accompagnement d'un binôme ou trinôme de professeurs spécialisés dans la pluridisciplinarité, pour l'élaboration des projets personnels des élèves (CEM/C/T, DEM/C/T et CPES) comme pour les différents projets de la saison.

2. Conforter la structuration

Même si cette structuration s'envisage pluriannuellement, elle engage des changements chaque année pour se faire graduellement. Ces changements, travaillés en équipe à chaque étape, vont permettre de recréer une unité, le noyau du conservatoire, basé sur un enseignement pluridisciplinaire ancré dans le patrimoine comme engagé dans l'évolution des pratiques et langages artistiques et pédagogiques.

Ils s'accompagnent au quotidien pour que l'équipe puisse se les approprier et entrevoir des perspectives. A l'image du spectacle vivant, l'enseignement n'est jamais figé et reste en perpétuelle évolution, évolution qui doit être apprivoisée avant d'être enseignée.

Trois axes principaux seront développés ici pour conforter la structuration : le lien au corps, le miroir du spectacle vivant, la formation des enseignants.

a. Le lien au corps

Le besoin de conscientisation corporelle est un des thèmes phare des nouvelles pratiques pédagogiques. C'est une démarche qui place les musiciens, danseurs et comédiens en pleine connaissance et conscience de leur rapport au jeu et à la scène. Un travail sur le corps et le lien au geste artistique seront proposés tant aux élèves qu'aux enseignants pour faciliter l'approche et l'ouverture des nouveautés à mettre en place et ancrer l'existant dans une démarche de contrôle de la posture, si importante dans le geste artistique.

b. Miroir du spectacle vivant

Chaque artiste-enseignant est également artiste-interprète, régulièrement dans la saison-même du conservatoire, ce qui est une des grandes forces de notre conservatoire. Investis pleinement, chacun dans leur champ de compétences, les professeurs évoluent aussi en échangeant avec des artistes plus éloignés de leurs domaines ou avec des approches différentes de domaines similaires. Les résidences d'artistes ainsi que les master-classes sont donc également un biais de d'évolution des pratiques par la confrontation bienveillante de modèles pédagogiques et artistiques.



L'enseignement évolue en précédant ou en suivant les modèles du spectacle actuel et le conservatoire cherche donc à maintenir une relation étroite entre les deux, par le lien aux artistes extérieurs comme par l'activité d'artistes interprètes, chorégraphes et metteurs en scène des enseignants.

Au-delà de la structuration de l'établissement en tant qu'unité d'enseignement artistique, ce premier chapitre vise à élaborer des propositions artistiques pour tous les élèves, de sorte qu'ils trouvent, par le conservatoire, un vecteur d'épanouissement et de construction de leur personnalité.

c. Formation des enseignants

Un plan de formation est construit avec l'équipe pédagogique pour accompagner ces changements. Il est préparé par période de deux années scolaires et régulièrement réévalué en fonction de l'évolution et du bilan des actions pédagogiques. Le plan est finalisé en juin une année sur deux.

Une demande importante est recensée pour 2023-24 sur le lien au corps dans la pratique artistique (percussion corporelle et pluridisciplinaire, formation Dalcroze, méthode O Passo, AFCMD, ...). Ce sera le premier axe lancé dans ce plan de formation.

2. L'élève au centre du projet : de l'élève à l'artiste.

Faire partie d'un territoire apprenant conduit à aller à la rencontre d'un public très diversifié avec des conceptions variées du conservatoire. Ceci implique d'être innovant dans l'accueil, l'information et le suivi des élèves, et de proposer différentes formes de parcours pédagogiques, tous basés sur la motivation, l'exigence et l'acquisition de compétences sur un temps donné.

A. L'accueil

Engagé dans un processus de certification Qualiville pour juin 2025, le CRD de Clamart place, à l'image de la collectivité dans laquelle il évolue, l'accueil des usagers comme un élément primordial. Un plan d'action est donc déployé pour renseigner au mieux l'utilisateur, l'informer et l'orienter. Ce plan d'action doit avoir pour effet d'améliorer la qualité de service à l'utilisateur et donc en amont, d'améliorer la circulation de l'information et de penser l'organisation du service pour encore plus de porosité entre les différents agents de l'équipe administrative, accueil-scolarité-financier, et pédagogique. Sur les années à venir, une évolution est prévue dans l'organisation des locaux et des postes de travail afin d'accueillir le public au mieux d'une part et de permettre aux agents d'améliorer leurs conditions de travail d'autre part.

B. A la découverte du conservatoire

Si l'information peut se faire par la rencontre des usagers, la découverte quant à elle s'expérimente.

Un cycle découverte pluridisciplinaire va donc être restructuré pour les élèves à partir de 5 ans afin qu'ils éprouvent la pratique des différentes spécialités et qu'ils découvrent tous les instruments. Le propos est de susciter la curiosité dès le plus jeune âge pour la matière artistique qu'ils s'approprient à travailler et aussi de développer des compétences transverses comme l'expression, le développement de l'imaginaire et de la créativité par une approche sensorielle.

A l'instar de l'année passeport qui marque la transition entre l'initiation et le cycle 1, la découverte du conservatoire est aussi facilitée par la prochaine construction de « trajectoires d'élèves » qui correspondent à des parcours balisés de propositions pédagogiques :

- Comment intégrer les conservatoires en venant d'un dispositif CHA Arts de la scène ?

→ Trajectoire d'élève #1 : De la CHA Arts de la scène vers la comédie musicale

- Comment intégrer les conservatoires en venant d'un dispositif CHAT ?

→ Trajectoire d'élève #2 : Le cours d'initiation théâtre est balisé pour permettre aux élèves de rejoindre les cours hors temps scolaire. Le cycle 1 est proposé à l'issue de la 3^{ème}.

- Que faire après la chorale ?

→ Trajectoire d'élève #3 : De la chorale vers la maîtrise puis la possibilité de rejoindre la classe de chant ou un des ensembles vocaux.

Ces trajectoires, qui sont toujours en cours d'élaboration, ne seront évidemment pas obligatoires mais servent à simplifier pour l'utilisateur, son arrivée dans le conservatoire en venant de dispositifs particuliers ou d'entrevoir un chemin d'études, lui laissant toute latitude s'il souhaite en emprunter d'autres.

Le rôle de l'établissement est aussi d'impliquer les parents dans cette découverte du conservatoire. Nous nous engageons donc dans une nouvelle démarche visant davantage d'information et d'expérimentation pour les familles avec la mise en place :

- D'ateliers parents-enfants sur des temps ponctuels et réguliers
- De réunions régulières d'information
- D'actions culturelles destinées à la parentalité dans les établissements d'enseignement artistique : quelle saison pour quels âges ? Comment accompagner les enfants dans leurs apprentissages en tant qu'élèves du conservatoire ?



C. Suivi et orientation de l'élève

Le cadre donné par le nouveau règlement des études (2023) permet, en respectant le Schéma National d'Orientation Professionnel, de dispenser un enseignement s'adaptant précisément au projet de l'élève. Pour ce faire, le suivi de l'élève doit être encore plus précis et en concertation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Plusieurs niveaux d'action sont envisagés :

- La mise en place du rôle de « professeur principal » de l'élève qui, comme au collège, sera l'interlocuteur privilégié des familles et de la direction dans le suivi de l'élève.
- La mise en place d'une réflexion poussée sur l'évaluation. Avec la diversification des publics et l'avènement des « parcours-projet », l'évaluation doit être questionnée. La réflexion porte d'une part sur l'évolution de l'évaluation sommative avec des temps d'échanges plus longs et mieux organisés avec les jurys lors des examens de fin de cycle et d'autre part sur les différentes formes d'évaluation, formatives notamment, au quotidien.
Une attention particulière tant dans l'évaluation que dans la concertation, sera apportée aux moments charnières de la scolarité des élèves. Le cycle 3 qui engage vers un cycle amateur ou préprofessionnel fait par exemple pleinement partie de ces moments.
- La réorganisation des conseils de classe. Ces réunions d'équipe pédagogique ont lieu à chaque début d'année civile. Elles ont pour objet une concertation entre équipe pédagogique et de direction pour chacun des élèves du conservatoire. Actuellement organisée par classe d'instruments, cette concertation doit être repensée dans sa forme pour permettre d'impliquer davantage l'ensemble des professeurs, notamment ceux qui n'ont que des cours collectifs.
Une première mouture de la nouvelle version sera mise en place en janvier 2025.
- La mise en place de temps d'orientation « TO » au centre de ressources. Organisés par les conseillers aux études, ce sont des moments privilégiés de rencontre avec les usagers pour discuter de l'orientation et des possibles difficultés d'apprentissage des élèves. Ces temps d'orientation sont construits en partenariat avec les professeurs. Les élèves en COP et CPES pourront également y parler de leurs projets futurs et se renseigner sur les écoles supérieures. Des temps spécifiques continueront d'être dédiés au lien avec ces grandes écoles, par la venue des équipes pour les présenter.
- Parentalité et smart territoire : la mise en place d'un nouveau logiciel de scolarité disposant d'un espace numérique de travail (ENT) à l'horizon 2024-25, permettra un meilleur suivi et une meilleure information réseau sur l'activité du conservatoire, ainsi que la possibilité d'accéder à des contenus pédagogiques, en lien direct avec le contenu des cours, à destination des parents aussi.
Imaginé sur le principe des ENT scolaires, ce nouveau logiciel doit simplifier l'accès à la culture pour tous, élèves et familles.

D. Droits culturels et parcours-projet

L'article 6 de la Déclaration de Fribourg (2007), relative aux Droits Culturels, met en avant le droit fondamental à l'éducation et à la formation.

Comme nous avons pu le voir précédemment, la réflexion sur les droits culturels est déjà en cours concernant l'offre sur les contenus d'enseignement mais le parcours-étude, très structurant pour l'apprentissage en général, a lui aussi besoin d'être réfléchi en ce sens. C'est pourquoi le parcours-projet vient d'être intégré au nouveau règlement des études pour une mise en place à partir de la rentrée 2023. Il consiste en un assouplissement du cursus initial, répondant à un temps donné, aux envies et aux capacités de l'élève, dans l'optique de l'accompagner sur un projet donné.

Cette démarche permet une diversification des parcours, pour des raisons variées, selon le but de chacun et toujours avec en point de mire, le fait de s'épanouir et de prendre du plaisir à pratiquer avec exigence, une activité artistique.

Ces parcours sont construits avec l'élève, l'équipe pédagogique et de direction, puis suivis au quotidien par le professeur référent. A l'occasion de l'élaboration du parcours-projet, le rythme et la méthode d'évaluation seront définis, ainsi que la durée nécessaire (qui pourra être renouvelée) pour le mener à bien.

La pratique collective et la pluridisciplinarité seront les éléments centraux dans l'enseignement dispensé.

Le parcours projet s'adresse aux adultes et aux jeunes adultes en quête de souplesse pour concilier la vie quotidienne et l'implication indispensable pour chaque cours, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap de tout âge. Ces dernières seront accueillies par la référente handicap, aguerrie dans cet exercice.

Le poste de référent handicap a pris de l'ampleur depuis l'années scolaire 2022-23. Il a pour objectifs, en lien avec l'équipe de direction, de développer le lien aux familles afin de proposer des parcours sur mesure aux personnes en situation de handicap, d'affiner un plan de formation pour l'équipe enseignante et administrative et de fonctionner en réseau avec les autres référents des conservatoires de Vallée Sud Grand Paris.

En parallèle, l'accueil physique des personnes en situation de handicap doit être améliorée par une signalétique dédiée repérable et efficace.

Sur la durée, ces parcours devront être améliorés régulièrement, par la richesse de l'expérience acquise progressivement.

3. Un projet au centre de la cité : le CRD et son public dans leur écosystème

Le conservatoire, établissement culturel public, est implanté dans la Ville de Clamart, sur le territoire de Vallée Sud-Grand Paris. Il s'inscrit donc, comme nous l'avons déjà vu, dans les différents axes stratégiques du territoire parmi lesquels « la culture pour tous les habitants ». Il s'agit de réfléchir à la place du conservatoire dans la cité : est-il accessible à tous ? Prend-il sa place d'équipement culturel local incontournable ?

A. L'accessibilité du CRD

1. Lisibilité de l'offre

La population de Clamart s'étoffe depuis quelques années de nombreuses familles avec de jeunes enfants dont beaucoup n'ont pas le réflexe de se tourner vers le conservatoire. C'est donc au conservatoire d'aller à la rencontre de ces usagers.

Dans un premier temps, notre objectif est de rendre lisible l'offre développée pour que les familles connaissent l'établissement et aient conscience de l'envergure et de la qualité de l'enseignement qui y est dispensé.

A l'heure actuelle, le conservatoire dispose de plusieurs canaux de communication :

- Un blog dédié au conservatoire : <https://conservatoireclamart.wordpress.com/>
- Des pages sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram
- Une page sur le site de la collectivité Vallée Sud
- Une page dédiée dans l'encart culturel du journal de la Ville « le Clam'Arte »

Un plan de communication à leur destination est donc à travailler afin de faire connaître les missions du conservatoire, la grande diversité des enseignements, tant dans les contenus que dans les formats et les actions culturelles.

2. Education nationale et accessibilité

L'Education Nationale est notre partenaire privilégié pour faire découvrir un univers artistique. Plusieurs dispositifs sont déjà en place :

a. Les Classes à Horaires Aménagés

Une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) vocale primaire et au collège, une CHAM instrumentale, une CHA Arts de la scène et deux Classe à Horaires Aménagés (CHAT).

Ces CHA sont sur un programme qui a peu évolué depuis plusieurs années et qui est désormais quelque peu éloigné des ambitions de ce projet d'établissement et des nouvelles orientations du CRD.

Un travail a donc été entamé avec l'Inspection de l'Education Nationale, l'école primaire et les deux collèges pour une réécriture des conventions CHA et une redéfinition des objectifs, avec le corps enseignant, dans le respect des circulaires de 2002.

Ainsi, le projet de la CHA Petits Ponts s'oriente vers les Arts de la scène, filière pluridisciplinaire qui trouvera sa résonance dans le cursus comédie musicale.

Ce collège fonctionne avec l'école Léopold Sédar Senghor, dans laquelle se trouve la CHAM vocale. Pour afficher une cohérence globale sur le secteur autour des Arts de la Scène, les cours de la CHAM vocale sont recentrés sur une maîtrise CM1-CM2 avec des modules danse et théâtre.

Sur le collège Fournier, l'idée centrale est similaire, il s'agit de réorganiser les apprentissages en fédérant un groupe d'élèves sur un projet spécifique, représentatif de ce qui est porté globalement par le conservatoire, s'articulant autour de la pratique collective.

Si pour l'instant, les spécialités musique et théâtre sont représentées dans les CHA, la danse est inexistante. Il y a pourtant l'envie conjointe école-conservatoire d'implanter une CHAD classique primaire. Elle sera en préfiguration en 2023-24 avec l'école de la Mairie.

Le développement de ces CHA a un impact extrêmement positif sur l'épanouissement de l'élève et contribue à construire sa personnalité, au sein d'un collectif, d'un groupe.

Du point de vue du conservatoire, ce lien privilégié avec l'Education Nationale permet à des élèves motivés par la pratique artistique d'être plus disponibles pour construire cette ouverture et sédimer les apprentissages.

b. Le Musicien Intervenant

Concernant l'Education Artistique et Culturelle (EAC), le conservatoire souffre de ne pas avoir de musicien intervenant de façon pérenne. Cependant, diverses actions sont menées malgré tout, en collaboration avec la Ville de Clamart, offrant aux élèves des écoles quelques 400 heures d'EAC annuelles, réparties dans les trois spécialités.

Un plan de déploiement des actions EAC en primaire basé sur les piliers que sont la pratique, la connaissance et la rencontre, est à l'étude avec l'Education Nationale, avec un objectif de 100% EAC à moyen terme.

Pour ce faire, le recrutement d'au moins un musicien intervenant à temps plein est prévu.

c. L'orchestre des collèves

Pour l'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans le secondaire, le conservatoire et la Ville de Clamart se sont conjointement rapprochés de l'association « orchestre à l'école » avec pour objectif de créer une grande cohorte « d'orchestre des collèves » à partir de la rentrée 2024. Une classe de 5^{ème} par collève clamartois (2 à 3 collèves) s'engagera ainsi dans une classe orchestre pour trois années consécutives, renouvelables.

d. Les ULIS

Enfin, l'établissement devra formaliser son partenariat avec des classes ULIS primaire et secondaire qui se rendent au conservatoire trois après-midis par semaine pour un atelier d'improvisation libre chant et percussion.

3. Cycle d'Orientation Professionnelle (COP), Classe Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) et accessibilité.



Les élèves et étudiants en voie de professionnalisation du conservatoire comme de l'extérieur doivent aussi avoir toutes les clés en main pour s'inscrire en pleine connaissance de l'offre. Actuellement, le nombre d'élèves issus du conservatoire qui empruntent cette voie est très

satisfaisant, mais le CRD souhaite développer aussi le nombre d'élèves extérieurs qui le rejoignent sur ces cursus, notamment en CPES. Le rôle du CRD est aussi de permettre aux élèves, futurs étudiants de son aire de rayonnement, de pouvoir accéder à des cursus dédiés.

La réflexion est entamée avec le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux, co-porteur des cursus COP et CPES, pour en augmenter leur visibilité et leur accessibilité.

B. L'implantation du conservatoire dans son aire de rayonnement

1. La diffusion

Centrale dans le cursus de l'élève, tant comme acteur que comme spectateur, la diffusion joue également un grand rôle dans le rayonnement du conservatoire. Les actions de diffusion sont divisées en deux grandes parties : les actions culturelles et les actions pédagogiques et artistiques, les unes et les autres pouvant se recouper.

- L'action culturelle : il s'agit des actions à destination de tous les publics, apportant et diffusant une éducation à la culture par le biais de spectacles professionnels à partir des forces vives ou d'artistes extérieurs invités. Chaque interprète y apporte une vision artistique propre, sur des esthétiques élargies, complétant avec dynamisme l'offre d'ouverture et d'innovation de l'établissement. Les médiations culturelles sont encouragées pour sensibiliser le public et initier une école du spectateur.

A l'heure actuelle, l'action culturelle ne représente qu'une petite part des actions de diffusion. Il faudra assurer un progressif rééquilibrage pour que le conservatoire élargisse et diversifie son public par ces représentations allant dans le sens d'une plus grande accessibilité via la mise en place systématique de médiations culturelles.

L'habitude de venir aux spectacles n'est pas prise par les élèves et leurs familles. Or, elle fait complètement partie de l'enseignement global.

Le projet est d'intégrer la participation des élèves comme spectateurs de la saison, dans l'évaluation globale de fin de cycle. Si les modalités de suivi sont encore à définir, il sera tenu d'assister à trois représentations « action culturelle ou pédagogique » chaque année.

- « Les actions pédagogiques et artistiques » sont toujours en lien avec des situations pédagogiques d'apprentissage des élèves. La diffusion, comme un des piliers de l'enseignement artistique spécialisé, doit être régulière et se faire dans de bonnes conditions.

Une structuration de la répartition des rôles et de la temporalité des actions entre l'équipe pédagogique, porteuse de projet, et l'équipe administrative, devra aider à leur réalisation et permettre la tenue de productions d'ampleur largement anticipées, comme de productions liées à des opportunités et qui demandent une rapide adaptabilité.

- L'action culturelle comme la saison pédagogique et artistique nécessitent une prochaine grande réflexion quant à leur implantation locale :
 - Le lien avec les scolaires et les centres de loisirs est très facile et le conservatoire est rôdé à cette forme de médiation et de sensibilisation proposant à la fois des programmes innovants et en lien avec le patrimoine.
 - Le hors les murs est actuellement possible grâce aux propositions du territoire et de la mairie auxquelles le conservatoire prend part dès qu'il le peut. Cependant, créer un lien intergénérationnel par le biais d'actions dans les crèches ou les résidences des séniors est une piste à explorer pour s'impliquer davantage localement.
 - Le lien au public clamartois : un des enjeux majeurs de ces prochaines années. Longtemps perçu comme un lieu élitiste, le conservatoire doit retrouver sa place auprès des habitants et susciter un regain d'intérêt pour sa programmation.

Pour ce faire, un travail sur la saison doit démarrer avec pour problématiques : comment organiser la saison avec une récurrence hebdomadaire ? Comment faire venir les usagers ? Les habitants ? Quelle communication ? Quel lien aux partenaires dans la communication comme dans la construction ?

Il s'agit donc, en répondant à ces problématiques, de repenser l'architecture globale de la saison avec la médiation culturelle, laissant toujours apparaître l'identité du conservatoire, de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faire revenir le public dans et hors les murs.



2. Les partenariats

L'objectif des partenariats est à la fois une meilleure implantation locale par la collaboration avec d'autres structures de Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) et de Clamart, et un moyen de rayonnement du territoire hors de ses frontières.

- Le partenariat local : outre la collaboration déjà évoquée avec l'Education Nationale, le conservatoire tisse des liens pédagogiques avec d'autres structures qui lui permettent de compléter et d'enrichir son offre.

Tout d'abord, le réseau des conservatoires et le pôle territorial sont nos partenaires de proximité. Ils constituent un organe de réflexion concernant ce qui est proposé aux usagers sur VSGP et c'est aussi un puissant réseau collaboratif pour des événements pédagogiques ponctuels. Il favorise un maillage territorial intelligent des pratiques artistiques.

Le partenariat avec le théâtre Chatillon-Clamart est avancé. Il facilite les échanges avec le monde professionnel et les sorties culturelles des élèves. La spécificité du théâtre sur la marionnette trouve un écho avec la classe des Arts de la Marionnette qui bénéficie d'une grande proximité avec les artistes invités.

Les liens avec la médiathèque sont quant à eux naissants mais l'envie de collaborer est très présente, notamment en s'engageant dans des démarches communes d'EAC auprès des plus jeunes. Les « clés d'écoute » comme les « conférences », formats de médiations culturelles à destination de tous, ont d'ailleurs une conception à la frontière entre les deux structures et auront vocation à être pensées transversalement. Un projet de rattachement du centre de ressources documentaires du CRD au réseau des médiathèques est envisagé afin de contribuer à fluidifier un travail commun.

Enfin, un des gros enjeux du travail partenarial à engager réside dans l'organisation de la pérennisation de la pratique artistique des élèves issus du conservatoire : comment s'assurer que les élèves du CRD puissent continuer leur pratique à la fin de leur parcours ?

Le conservatoire a pour projet de développer des heures de coordination pour orienter les élèves dans leur future pratique amateur post-conservatoire. Clamart est une ville très riche en associations culturelles dont certaines sont déjà accueillies dans l'établissement. La volonté est de créer des passerelles avec celles-ci, particulièrement pour les élèves en cursus CEM/C/T, et d'anticiper l'avenir artistique de ces artistes confirmés à l'issue de leur formation.

Le conservatoire s'affiche ainsi comme pôle ressource de la pratique amateur, capable aussi de conseiller et d'orienter.

- Le partenariat institutionnel : le CRD répond pleinement aux différents axes impulsés à la fois par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Schéma Des Enseignements Artistiques des Hauts de Seine (SDEA92). Il bénéficie chaque année de subventions qui correspondent à ce qu'il porte et développe intrinsèquement puisqu'elles visent à renouveler, innover et expérimenter des pratiques pédagogiques, diversifier les publics et s'adresser ainsi à tous les habitants, s'inscrire dans son écosystème et être ressource, agitateur d'idées à l'échelle du département sur la pluridisciplinarité dans les structures culturelles.
- Les partenariats dans le cadre de la formation pré-professionnelle : de nombreux partenariats ont été formalisés dans le cadre de l'agrément des CPES. Ils permettent un accès pour les étudiants à des structures professionnelles et des grandes écoles nationales et internationales, faisant ainsi rayonner les deux CRD de VSGP hors de leurs frontières.
Des expériences récentes se sont révélées très enrichissantes pour les enseignants comme pour les élèves, notamment avec des master-classes et des répétitions ouvertes de l'orchestre Lamoureux et des rencontres et des échanges avec l'école Supérieure Musikene (San Sebastian)



Le projet est donc d'entériner ces collaborations et de les développer avec de nouveaux partenaires.

Parmi les nouveaux partenariats, le CRD entamera prochainement des démarches auprès des universités de proximité pour la future CPES théâtre et emmener le cursus nouveaux langages jusqu'à la licence, avec un partage conjoint et une répartition des crédits d'enseignements.

3. Le tiers-lieu

Le tiers-lieu combine habilement expérimentation et création avec convivialité et mixité. Dans une ambiance joyeuse, ce doit être un lieu ressourçant, ouvert à tous.

La notion de tiers-lieu correspond donc en tout point à ce que souhaite véhiculer le CRD : un lieu de création artistique ouvert à tous, dédié aux usagers et aux habitants, qui trouvent un plein épanouissement ensemble, en respectant le projet de chacun.

Les enseignants apportent un cadre d'apprentissage contribuant à l'élévation des individus, dans une place où tous peuvent se retrouver de manière informelle aussi, autour de la pratique artistique, point d'unité de l'établissement.

La qualité de l'accueil mise en avant précédemment, le cadre bienveillant et exigeant du tiers-lieu apprenant, et le réaménagement intérieur des locaux pour plus de convivialité sont les éléments centraux pour devenir un tiers-lieu : à la fois force du lieu et points de vigilance à développer.

L'APEAC, association de parents d'élèves, œuvre déjà dans cette idée d'échanges et de partages entre familles du conservatoire. L'équipe du CRD se tient à leurs côtés pour encourager et communiquer sur leurs initiatives (café des parents, bourses d'échanges, goûters-concerts, ...).



L'évaluation

Le projet sera mis en place à partir de la rentrée de l'année scolaire 2023-24. Il sera régulièrement réévalué lors des conseils pédagogiques et des conseils d'établissement et un bilan final est prévu pour l'année 2027-28.

L'évaluation portera sur :

- Des indicateurs quantitatifs, prenant en compte l'évolution du nombre d'inscriptions et de réinscriptions, l'impact sur le public cible, le nombre d'élèves impactés par l'éducation artistique et culturelle, le nombre de conventions pédagogiques signées, le nombre de missions partenariales et de diffusions menées.
- Des indicateurs qualitatifs qui évalueront la mise en place des dispositifs et des classes par l'équipe du conservatoire, l'organisation globale du service, et le niveau d'accueil et d'accessibilité en résultant, et la progression normée des élèves.



Conclusion

Le grand défi de ce projet d'établissement sera donc de combiner création et innovation avec la valorisation du patrimoine, de combiner une puissante implantation locale tant avec l'élaboration de partenariats qu'en tant qu'établissement d'enseignement artistique pour la population de proximité, avec le développement des classes préparatoires à l'enseignement supérieur et des partenariats nationaux et internationaux, et enfin de trouver la bonne adéquation entre l'acquisition des techniques dans la durée et le plaisir de venir, de pratiquer et la joie de se retrouver au conservatoire.

Le plan d'action prévu a pour objectif de répondre à ces paradoxes en donnant des solutions créant toujours davantage d'unité et de sens global. Le contexte local et national étant voué à évoluer, ce plan d'action pourra être régulièrement revu et questionné pour correspondre de près à notre réalité.

Ce projet est le reflet d'une collectivité engagée et d'une équipe dynamique avec des convictions, au service de chaque élève du CRD et de chaque habitant de son aire de rayonnement, pour répondre collectivement aux besoins et aux envies de chacun, dans le respect des textes de référence et dans le cadre des missions d'enseignement artistique spécialisé et d'éducation artistique et culturelle du conservatoire.

Annexes

Liste non exhaustive des disciplines (à partir de 2023).

Cycle Découverte pluridisciplinaire

- Année de découverte (grande section de maternelle)
- Année d'éveil (CP)
- Année passeport (CE1)

Musique

- Création
 - ✚ Composition Musiques Assistées par ordinateur (MAO)
 - ✚ Culture musicale
 - ✚ Cursus nouveaux langages composition
 - ✚ Formation musicale
 - ✚ Formation musicale jazz et musiques actuelles amplifiées
 - ✚ Analyse, écriture, harmonie et arrangement
- Instruments de l'orchestre
 - ✚ Alto
 - ✚ Basson
 - ✚ Clarinette
 - ✚ Cor
 - ✚ Contrebasse
 - ✚ Cursus nouveaux langages performance
 - ✚ Flûte traversière
 - ✚ Hautbois
 - ✚ Harpe
 - ✚ Direction d'orchestre
 - ✚ Percussions classiques
 - ✚ Piccolo
 - ✚ Saxophone
 - ✚ Trombone
 - ✚ Trompette
 - ✚ Tuba
 - ✚ Violon
 - ✚ Violoncelle

- Instruments polyphoniques
 - ✚ Accompagnement piano
 - ✚ Accordéon
 - ✚ Coursus nouveaux langages performance
 - ✚ Guitare classique
 - ✚ Orgue
 - ✚ Piano

- Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées
 - ✚ Ateliers jazz
 - ✚ Basse électrique
 - ✚ Batterie
 - ✚ Chant Musiques Actuelles
 - ✚ Ensemble vocal Musiques Actuelles
 - ✚ Coursus musiques actuelles
 - ✚ Musiques actuelles, accompagnement de groupe
 - ✚ Piano jazz
 - ✚ Saxophone jazz

- Musiques anciennes
 - ✚ Chant baroque
 - ✚ Clavecin
 - ✚ Flûte à bec
 - ✚ Flûte et tambour
 - ✚ Traverso
 - ✚ Viole de gambe
 - ✚ Violon baroque
 - ✚ Violoncelle baroque

- Voix
 - ✚ Chant lyrique
 - ✚ Chant baroque
 - ✚ Chant Musiques Actuelles
 - ✚ Chorale
 - ✚ Coursus nouveaux langages performance
 - ✚ Ensemble vocal adultes
 - ✚ Ensemble vocal Musiques Actuelles
 - ✚ Maitrise

Danse

- Discipline contemporaine
- Discipline classique
- Discipline hip hop

Théâtre

- Interprétation
- Arts de la marionnette

Comédie musicale

Atelier musical pour les élèves en situations de handicap

Pratiques collectives et disciplines associées

| | |
|--|---|
|  Accompagnement des projets personnels |  Formation musicale du danseur |
|  Accompagnement pluridisciplinaire |  Grande bande |
|  AFCMD |  Improvisation libre |
|  Atelier percussions |  Initiation jazz |
|  Big band |  Initiation musiques anciennes |
|  Chorale |  Lecture |
|  Consort |  Maîtrise |
|  Corps en jeu |  Masque |
|  Cours d'accompagnement |  Mise en scène |
|  Cours de traits d'orchestre |  Musicalité du mouvement |
|  Cours technique et culture chorégraphique |  Musique de chambre |
|  Culture théâtrale |  Musique de chambre baroque |
|  Découverte des claviers |  Notation du mouvement |
|  École du spectateur |  Orchestre |
|  Ensemble chorégraphique |  Orchestre à cordes |
|  Ensemble de musiques actuelles amplifiées |  Orchestre à vents |
|  Ensemble vocal |  Orchestre de création |
|  Ensemble vocal adultes |  Petite bande |
|  Ensemble vocal Musiques Actuelles |  Préparation concours |
|  Ensemble par classe |  Soundpainting |
|  Filières Formation Musicale-Orchestre |  Training vocal |
|  Formation globale par la pratique de l'orchestre baroque |  Training chorégraphique |

Quelques exemples de projets de saison

RECITAL VIOLONCELLE ET PIANO
Valérie AIMARD, violoncelle
Cédric LOREL, piano
Œuvres de Debussy, Ginastera, Messiaen, Stravinsky
SAMEDI 11 MARS 20H AUDITORIUM

SOIRÉE JAZZ CLUB
LE CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX PRÉSENTE
AUDITION DES ATELIERS JAZZ - JAM SESSION
14 AVRIL 2022 19H
SALLE D'AUDITION
CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
01 86 63 12 72
PL. JULES HUNEBELLE 92140 CLAMART

Nuit des Conservatoires
vendredi 27 janvier de 17h à 22h
Auditions, Concerts, Ateliers participatifs, Cours ouverts
ENTRÉE LIBRE

MASTERCLASS DE FLÛTE VIRGILE ARAGAU
CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 JANVIER 2023
CONCERT LE SAMEDI 21 JANVIER 20H00 AUDITORIUM
CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
PLACE JULES HUNEBELLE - 92140 CLAMART
RESERVATION : BILLETTERIE.CLAMART@VALLEESUD.FR

MASTERCLASS CONCERT 15.12.22
JONATAN RAUTIOLA
GRAND ENSEMBLE DE SAXOPHONES DU CONSERVATOIRE DE CLAMART

PORTES OUVERTES
DANS

CONCERT
orchestre symphonique 3ème Cycle
20h : Ouverture avec l'Orchestre à Cordes 1er Cycle
Auditorium Charles Aznavour
MARDI 13 DÉCEMBRE
ENTRÉE GRATUITE SUR RÉSERVATION - À l'accueil ou sur billetterie.clamart@valleesud.fr

VOYAGE MUSICAL EN ARMÉNIE
CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
Concert des élèves du CRD de Clamart
VENDREDI 24 MAI 2023

Pop UP
THÉÂTRE D'OBJET & SCÈNES DE THÉÂTRE
13.01.23
PROGRAMME
CLIPS THÉÂTRAUX DE THÉÂTRE D'OBJET SUR DES CHANSONS POP
(D'EDDY DE PRETTO, MYLÈNE FARMER, DAMIEN SAEZ, LES RITA MITSOUKO, POMME, FRANÇOISE HARDY ET ALAIN CHAMFORT).

AUDITION MAITRISES CHANT
MUSIQUE ANGLO-SAXONNE
Direction : Juliette Rocher

CONCERT INSTRUMENTS & ÉLECTRONIQUE
MIX
IMMERSION MUSIQUES MIXTES

CONCERT
Samedi 9 octobre 20H30
FRED NARDIN TRIO
AUDITORIUM CHARLES AZNAVOUR

MASTER CLASSES DE GABRIEL GOSSE
VENIR PARTICIPER À
LA MASTERCLASSE DE DAVID REJANO
33H00 : Présentation et essai d'instruments à cordes
33H30 - 35H30 : Masterclass Trombone avec David Rejano
Trombone solo du Los Angeles Philharmonic Orchestra
35H30 - 37H00 : Concert avec la participation des élèves des CBS de Bourg-la-Reine et Clamart

AUDITION
des élèves de la classe de contrebasse d'Anne Vauchelez
AUDITORIUM MARDI 12 AVRIL - 19H30

CONCERT JEUNES TALENTS
Nominés primés des participants
Mardi 19 avril 2022 19H30 - Auditorium Charles Aznavour

CONCERT PRATIQUES COLLECTIVES
MARDI 28 ET 29 JUIN 2022 - 17H00
AUDITORIUM C. AZNAVOUR
28 JUIN
29 JUIN
LE GRAND ENSEMBLE DE SAXOPHONES AVANCE
CLAUDE DELANGE

SCÈNE OUVERTE AU CONSERVATOIRE
LE 18 FÉVRIER, 20H30
Auditorium Charles Aznavour

THÉÂTRE
Mardi 24 mai 20h00 - Auditorium
VALLÉE SUD SYMPHONIA
Direction : Alejandro SANDLER

INITIATION C1
Antigone - Mithra et Dostoïevski - Horribles
Quelques grandes figures du Théâtre et des paroles blanches !
CYCLE 2 - CYCLE 3
Pédalos et Mésalliance de Maurice Maeterlinck
"Jambes de bois à son cœur comme à c'est-à-dire"

LA MAITRISE DU CONSERVATOIRE ENCHANTE NOËL
LE 10 DÉCEMBRE 2021 18H00
FÊTE ET FÊTES DE PAÏS
THÉÂTRE D'OBJET

FORUM
MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021
SALLE 005 - 19H15
Accompagnement : Léopold SEIS

RIION, violon
> (L. BEETHOVEN)
Flûte traversière
> (C. DEBUSSY)

LA MAITRISE DU CONSERVATOIRE ENCHANTE NOËL
LE 10 DÉCEMBRE 2021 18H00
FÊTE ET FÊTES DE PAÏS
THÉÂTRE D'OBJET

15 MARS 2022 - CONSERVATOIRE DE CLAMART
Un concert avec des pièces de Bartók, Mahler, Grieg, Debussy, Liszt, Chopin, Beethoven.

PLAN D'ACTION

1/2

CRD DE CLAMART - 2023-2028

1

LE BÂTIMENT

- Dédier un lieu à la fabrication de la marionnette, permettant le travail des matériaux de construction en toute sécurité.
- Réaménagement d'une salle avec la pose d'un parquet multiusage (dont danse)
- Qualiville : évolution de l'organisation des locaux et des postes de travail afin d'accueillir le public au mieux et permettre aux agents d'améliorer leurs conditions de travail.
- Tiers-lieu : amélioration de la qualité de l'accueil et l'intérieur des locaux pour plus de convivialité dans un cadre bienveillant.
- Mise en place d'une signalétique dédiée repérable et efficace pour améliorer l'accueil physique des personnes en situation de handicap.

L'ÉQUIPE

- Formation qualiville pour tous
- Amélioration de la circulation de l'information et de l'organisation du service pour encore plus de porosité entre les différents agents de l'équipe administrative, accueil-scolarité-financier, et pédagogique.
- Structuration de la répartition des rôles et de la temporalité des actions de la saison entre l'équipe pédagogique, porteuse de projet, et l'équipe administrative.
- Réflexion sur une nouvelle répartition innovante des départements qui correspond plus à la réalité du travail transversal.
- Rééquilibrage AEA/PEA.
- Organisation du plan de formation
- Intensification la présence et le rôle du référent handicap

2

3

LES USAGERS

- Développement du nombre d'élèves. Objectif = 1350 élèves
- Rééquilibrage de la pyramide des âges avec le développement des 15-22ans, soit une augmentation ciblée sur les élèves en cycles 2, 3 et COP/CPES
- Développement du nombre d'élèves théâtre et en danse
- Amélioration du renseignement à l'utilisateur, de son information et de son orientation.

TERRITOIRE DE CRÉATION

- Renouvellement, innovation et expérimentation des pratiques pédagogiques, agitateur d'idées à l'échelle du département sur la pluridisciplinarité dans les structures culturelles.
- Miroir du spectacle vivant : évolution des pratiques par la confrontation bienveillante de modèles pédagogiques et artistiques par la rencontre d'artistes-enseignants et d'artistes-interprètes.
- Mise en place d'un cours de projets personnels CEM/C/T, mettant en exergue les connexions artistiques des différents enseignements.
- Développement du cours de comédie musicale
- Mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire des projets de la saison
- Développement d'axes majeurs : mise en avant de la création sous toutes ses formes : numérique et création, voire numérique + création
 - Danse : création d'un ensemble chorégraphique et mise en place de modules « danse et numérique ».
 - Musique : introduction du numérique dans les cours de formation musicale pour aborder le processus de création par ce biais et mise en place d'un cursus « Nouveaux langages : performance et création ». L'ambition est de conduire ce cursus jusqu'à la licence, en partenariat avec l'université.
 - Théâtre : démarches de création plastique via les constructions de marionnettes et de masques.

4

PLAN D'ACTION

2/2

CRD DE CLAMART - 2023-2028

5

SMART TERRITOIRE ET TERRITOIRE APPRENANT

- Stabilisation des effectifs dans les disciplines rares
- Danse : développement de la danse classique et contemporaine : élargissement des niveaux de début de cursus et restructuration avec une base commune classique et contemporain puis conduite des élèves jusqu'au COP. Augmentation du volume horaire du hip hop pour exister comme discipline complémentaire des cursus et comme discipline à part entière.
- Théâtre : travail de restructuration globale pour recentrer les apprentissages.
- Musique :
 - Structuration des départements d'esthétiques différentes : les musiques anciennes (cours de pédagogie globale, modules transverses et cours thématiques), le jazz (augmentation des cours théoriques et notamment d'arrangement et d'orchestration), le département des musiques actuelles amplifiées (développement des apprentissages sur un cursus de trois cycles + création d'un chœur de musiques actuelles).
 - Structuration, développement et pérennisation des formats et modèles d'apprentissage permettant de mélanger les disciplines et d'inclure le numérique et la pluridisciplinarité. Réflexion sur l'évaluation.
 - Réorganisation globale de l'accompagnement pour plus de souplesse et combler les déficits et dédier un accompagnateur à la filière voix.
- Le lien au corps : travail sur le corps et le lien au geste artistique pour les élèves et les enseignants pour faciliter l'approche et l'ouverture des nouveautés à mettre en place et ancrer l'existant dans une démarche de contrôle de la posture.
- Suivi et orientation de l'élève
 - La mise en place du rôle de « professeur principal »
 - La mise en place d'une réflexion poussée sur l'évaluation.
 - La réorganisation des conseils de classe.
 - La mise en place de temps d'orientation « TO » au centre de ressources pour discuter de l'orientation et des possibles difficultés d'apprentissage des élèves.
 - Parentalité et smart territoire : la mise en place d'un nouveau logiciel de scolarité disposant d'un espace numérique de travail (ENT) à l'horizon 2024-25, avec la possibilité d'accéder à des contenus pédagogiques.

TERRITOIRE DE LA CULTURE POUR TOUS LES HABITANTS

- Développement d'un plan de communication pour faire connaître les missions du conservatoire.
- Mise en place d'un cycle découverte pluridisciplinaire à partir de 5 ans afin pour éprouver les différentes spécialités.
- Construction de « trajectoires d'élèves » pour simplifier l'arrivée de l'utilisateur au conservatoire.
- Mise en place du parcours-projet, un assouplissement du cursus initial, permettant une diversification des parcours
- Enrichissement et pérennisation de partenariats et de collaborations avec des écoles supérieures et les structures professionnelles et supérieures, y compris l'université.
- Obtention d'un agrément CPES « Théâtre et Arts de la marionnette », en lien avec le CRD de Bourg-la-Reine/Sceaux.
- Implication des parents dans la découverte du conservatoire (mise en place d'ateliers parents-enfants, de réunions d'information, d'actions culturelles destinées à la parentalité dans les établissements d'enseignement artistique).
- Organisation de la pérennisation de la pratique artistique des élèves issus du conservatoire.
- Saison :
 - Développer l'accessibilité (médiations culturelles) et l'habitude de venir aux spectacles.
 - Réflexion sur son implantation locale et les partenariats de proximité (Education Nationale, pôle territorial, réseau, théâtre Chatillon-Clamart, médiathèque)

6

7

L'ÉVALUATION

- Création d'un mode opératoire et d'outils pour sonder et évaluer régulièrement les indicateurs qualitatifs et quantitatifs du projet.
- Création d'outils de stockage, accessibles jusqu'au bilan 2027-28